

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 17 décembre 2024 à 17h45 à la salle du conseil de l'Hôtel de ville située au 362, rue Principale à Daveluyville.

SONT PRÉSENTS : M. Mathieu Allard, maire
Mme Nadia Leclerc, conseillère no 1
M. Sébastien Bilodeau, conseiller no 2
Mme Valérie Loïselle, conseillère no 3
M. Alain Raymond, conseiller no 4
Mme Carole-Anne Provencher, conseillère no 5
Mme Christine Gentes, conseillère no 6

La directrice générale, Mme Tammy Voyer, la greffière, Mme Elyse Maheu, et la trésorière, Mme Mylène Parent, assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2024-12-266
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

2024-12-267
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024.

2024-12-268
Avis de motion – présentation du projet de règlement et dépôt – Règlement fixant les taxes, tarifications et conditions de perception pour l'année 2025

AVIS DE MOTION
Avis est donné par **monsieur Sébastien Bilodeau**, qu'un conseiller présentera ou fera présenter pour adoption, à une séance subséquente, un règlement fixant les taxes, tarifications et conditions de perception pour l'année 2025. Le projet de règlement est également déposé, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C 19) et est disponible sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à www.ville.daveluyville.qc.ca.

2024-12-269
Avis de motion – présentation du projet de règlement et dépôt – Règlement concernant les

AVIS DE MOTION
Avis est donné par **madame Carole-Anne Provencher**, qu'un conseiller présentera ou fera présenter pour adoption, à une séance subséquente, un règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2024 et les années subséquentes. Le projet de règlement est également déposé, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$

19) et est disponible sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à www.ville.daveluyville.qc.ca.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée lors de la période prévue à cet effet.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-12-270
Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION
Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 17h48 .

Mathieu Allard, maire

Elyse Maheu, greffière